

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BENESE-LES-DAX
PROCES-VERBAL de la réunion du lundi 11 décembre 2023 à 19h00

Sommaire

Liste des présences.....	1
Rappel de l'ordre du jour	2
Ouverture de séance	3
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE.....	3

Liste des présences

Le Conseil Municipal de la Commune de Bénèsse-Lès-Dax s'est réuni le lundi 11 décembre 2023 à 19h00 sous la présidence de Jean-Marie ABADIE, Maire .

Nombre de conseillers élus: 14

Nombre de conseillers présents: 13

Nombre de conseillers représentés: 1

Nombre de conseillers absents: 0

Membres présents : Monsieur ABADIE, Monsieur LARBERE, Madame BADETZ, Monsieur CZAPLA, Madame DZBANUSZEK, Monsieur BACHERE, Monsieur LARROUQUETTE, Madame BALAUZE, Monsieur PUYO, Monsieur INVERNIZZI, Madame PEYRES, Madame LETAILLEUR, Monsieur BREUILLAUD

Procuration : Léa SCAFIE

Rappel de l'ordre du jour

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

DECISIONS PRESENTEES :

- **Décision_2023_17** - Signature du bail de l'appartement communal F du 07 novembre 2023
- **Décision_2023_18** - Signature du bail de l'appartement communal E du 07 novembre 2023

DOSSIERS PRESENTES :

- **Point 1 -DEL20231211-001** Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour le projet de la Place Publique et l'accès Mairie
- **Point 2 -DEL20231211-002** Décision modificative n°4 du budget de la commune
- **Point 3 -DEL20231211-003** Charges financières du contrat DSP avec "Les Ailes Bénessoises"
- **Point 4 -DEL20231211-004** Facturation des charges prévues dans le bail signé avec la SCIC
- **Point 5 -DEL20231211-005** Demande de subvention pour l'Étude muséographique du Moulin
- **Point 6 -DEL20231211-006** Subvention à l'association Ligams
- **Point 7 -DEL20231211-007** Aménagement Espaces Verts sur la commune
- **Point 8** Point sur l'avancement des travaux de la mairie
- **Point 9** Voeux 2024

Ouverture de séance

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 06/11/2023.

APPROBATION DES DECISIONS PRISES

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

1 - DEL20231211-001 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR LE PROJET DE LA PLACE PUBLIQUE ET L'ACCES MAIRIE

Monsieur le Maire expose que le projet de la Place Publique et l'accès Mairie dont le coût prévisionnel s'élève à 58 489,00 € HT est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 58 489,00 HT €

DETR : 17 546,70,00 HT €

Autofinancement communal : 40 942,30 €

Monsieur le Maire, demande au conseil municipal de se prononcer sur ce projet pour lequel la subvention suivante pourrait être sollicitée :

- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) - exercice 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVER** le projet et le devis de la Place Publique et l'accès Mairie d'un montant de 58 489,00 € HT,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter la subvention au titre de :

- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) - exercice 2024,

- **DIRE** que le plan de financement sera défini comme suit :

- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) - exercice 2024,

- Fonds propres.

- **AUTORISER** le Maire à signer tout document à intervenir pour ce dossier.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
13	0	0	0

Adoptée à l'unanimité

2 - DEL20231211-002 - DECISION MODIFICATIVE N°4 DU BUDGET DE LA COMMUNE

Arrivée de M. INVERNIZZI à 19h35

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
165 (16) : Dépôts et cautionnements reçus	700,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	38 556,48
2128 (21) - 555 : Autres agencements et am	701,76		
21318 (21) - 556 : Autres bâtiments publics -	- 3 270,00		
21318 (21) - 560 : Autres bâtiments publics	7 000,00		
21538 (21) - 558 : Autres réseaux	- 13 575,28		
	38 556,48		38 556,48

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	38 556,48	74834 (74) : Etat-Compens.au titre exonéra	-45 000,00
60632 (011) : Fournitures de petit équipement	850,00		
6068 (011) : Autres matières et fournitures	1 100,00		
61351 (011) : Matériel roulant	360,00		
615228 (011) : Autres bâtiments	1 350,00		
61524 (011) : Bois et forêts	-82 186,48		
61551 (011) : Matériel roulant	100,00		
617 (011) : Etudes et recherches	740,00		
6182 (011) : Documentation générale et tec	50,00		
627 (011) : Services bancaires et assimilés	220,00		
6283 (011) : Frais de nettoyage des locaux	-100,00		
64111 (012) : Rémunération principale	-3 200,00		
64113 (012) : NBI	-140,00		
64118 (012) : Autres indemnités	-100,00		
6451 (012) : Cotisations à l'URSSAF	-300,00		
6453 (012) : Cotisations aux caisses de ret	-1 800,00		
65311 (65) : Indemnités de fonction	-400,00		
65313 (65) : Cotisations de retraite	-100,00		
	-45 000,00		-45 000,00

Total Dépenses	-6 443,52	Total Recettes	-6 443,52
-----------------------	------------------	-----------------------	------------------

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
14	0	0	0

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Le contrat signé le 30 mai 2022 avec « Les Ailes Bénessoises », dans son paragraphe 3 des dispositions financières, prévoit la redevance suivante qui se décompose ainsi :

- Une part fixe à 1 000,00 euros annuels H.T.
- Une part variable sur l'ensemble du chiffre d'affaires HT suivant l'article 5 du contrat de licence de la marque « Moulin de Bénesse-lès-Dax »
- Facturation en fin d'année des frais relatifs à la fourniture d'énergie et des fluides, au prorata de l'utilisation des installations, à savoir 20%.

La TVA est à rajouter en plus à la charge du délégataire.

Compte tenu des dispositions financières du contrat DSP du 01/01/2023 au 31/12/2023 :

- Part fixe : **1 000,00 € HT** soit **1200 € TTC** (TVA 20%)
- Part variable sur chiffre d'affaires : **950,45 € HT** soit **1 140,54 € TTC** (TVA 20%)
- Eau : **22,82 € TTC** (TVA 5.5%)
- Télécommunication : **238,70 € TTC** (TVA 20%)
- Électricité : **43,88 € TTC** (TVA 5.5%) et **464,93 € TTC** (TVA 20%) manque décembre.

Le détail de la facturation sera joint au titre de recette émis selon les taux de TVA en vigueur.

Le montant total à payer par Les Ailes Bénessoises s'élèvent donc à la somme totale de **3 110,87 € TTC**.

Messieurs **BACHERÉ Sébastien** et **LARBÈRE Arnaud** intéressés à la délibération se retirent de la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **ADOPTE**,

AUTORISER le maire à facturer aux Ailes Bénessoises les charges prévues selon le contrat signé le 30 mai 2022 et selon le détail ci-dessus pour un montant total TTC s'élevant à **3110,87 €**,

DIRE que cette somme sera encaissée dans le Budget Annexe Rénovation du Moulin à vent, article 70878 pour la somme de **770,33 €** et article 75811 pour la somme de **2.340,54 €**.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
12	0	0	2

ADOPTE

N'ont pas participé au vote : Arnaud LARBÈRE, Sébastien BACHERÉ

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Le bail commercial signé le 26 juin 2020 avec la SCIC Atelier du moulin de Bénèsse-Lès-Dax, dans son paragraphe VI, prévoit le remboursement par le preneur (la SCIC) des charges suivantes au prorata de l'utilisation :

- Les abonnements et consommation d'électricité, déduction faite de la revente de production d'électricité à « Planète OUI ».
- L'abonnement lié au réseau opérateur pour le WIFI,
- Les abonnements et consommation d'eau potable,
- La taxe de traitement des déchets de ménage au prorata de l'utilisation des locaux,
- L'entretien du système de toilettes sèches.

Compte-tenu des éléments ci-dessus, un calcul a été réalisé pour les charges du 01/01/2023 au 31/12/2023 en fonction des tarifs et factures reçues à ce jour, et au prorata de l'utilisation des installations, à savoir 80%.

Pour 2023, voici les montants des charges à facturer :

- Eau : **91,25 € TTC €** (TVA 5,5%),
- Télécommunication : **954,77 € TTC** (TVA 20%)
- Electricité : **175,00 € TTC** (TVA 5,5%) et **1 859,75 € TTC** (TVA 20%) manque décembre.

Le détail de la facturation sera joint au titre de recette émis selon les taux de TVA en vigueur. Le montant total à payer par la SCIC Atelier du moulin de Bénèsse-Lès-Dax s'élève donc à la somme totale de **3 080,77 € TTC**.

Messieurs BACHERÉ Sébastien et LARBÈRE Arnaud intéressés à la délibération se retirent de la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE,

- **AUTORISER** le maire à facturer à la SCIC Atelier du moulin de Bénèsse-Lès-Dax les charges prévues selon le bail signé le 26/06/2020 et selon le détail ci-dessus pour un montant total TTC s'élevant à **3 080,77 €**,
- **DIRE** que cette somme sera encaissée dans le Budget Annexe Rénovation moulin à vent, article 70878.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
12	0	0	2

ADOPTE

N'ont pas participé au vote : Arnaud LARBÈRE, Sébastien BACHERÉ

Monsieur le Maire expose :

La commune de Bénesse-lès-Dax a lancé en 2017 le projet de rénovation du Moulin à vent. Unique moulin à vent en fonctionnement du département des Landes, le site est la propriété de la commune de Bénesse-lès-Dax.

A ce jour, 2 activités sont exercées autour du Moulin rénové, d'une part l'exploitation de la meunerie par la boulangerie l'Atelier du Moulin et d'autre part le tourisme avec une mise en concession pour la gestion du site.

Pour répondre à l'exigence de la mise en tourisme la commune a décidé de lancer une étude préalable pour compléter les équipements nécessaires à l'accueil des touristes.

1. Objectifs de la mission

Définir précisément les objectifs de cet espace en se fondant sur une analyse de la demande des clientèles potentielles et de l'offre existante complémentaire.

Déterminer les besoins en fonction des objectifs qui seront définis pour cet espace (dimensionnement, positionnement, espace expo...).

Proposer un programme muséographique et une proposition d'aménagement scénographique.

Définir les besoins en matière de fonctionnement du lieu (coûts, animation, planning...).

2. Contenu de la mission

Analyser le positionnement et le contenu du projet qui devra hiérarchiser, dimensionner et valider :

- les différents publics ciblés,
- les thèmes et l'identité du lieu,
- le positionnement et les articulations avec d'autres sites touristiques ou patrimoniaux existants à proximité.
- L'analyse du positionnement devra prendre en compte plusieurs niveaux : sites en lien avec le site du moulin (musée de la Chalosse, musée de Borda, Abbayes de Sorde et d'Arthous...), lieux de visite potentiel à proximité immédiate du site (fontaine d'eau salée...), sites touristiques du Grand-Dax (Dax, berceau de St Vincent de Paul, Carrières de Tercis, Tourbière de Mées...).

Définir le programme muséographique sur la base des différents éléments et travaux réalisés par l'association Les Ailes Bénessoises et la commune de Bénesse-lès-Dax et les partenaires indiqués par le donneur d'ordre : pré configuration du contenu de l'espace, description des thèmes et sous-thèmes développés, leur déclinaison en termes de supports, leur mode de médiation. Un programme évolutif en fonction de la période identifiée pourra être proposé (en fonction des saisons, des manifestations, des périodes clefs...).

Définir le programme d'aménagement scénographique et mobilier du bâtiment, en intégrant les éléments de contraintes liés à la vocation du bâtiment (visite, découverte, boutique...) :

- Description des contraintes et exigences générales (liées aux règlements en vigueur, au bâti, au site...).

- Livraison de fiches techniques propres à chaque espace thématique spécifiant le contenu scénographique, les équipements de traitement et de médiation attenants (détaillant le thème choisi), et leur mise en œuvre.
- Des illustrations imagées sous la forme de plans et de croquis.
- Voir tout élément complémentaire contribuant à une meilleure perception et compréhension de la programmation scénographique du bâtiment.

Réaliser une étude économique comprenant la définition des coûts par poste de travaux et une approche du fonctionnement prévisionnel :

- Evaluer l'enveloppe financière prévisionnelle en distinguant les coûts liés au bâtiment, ceux liés aux éléments scénographiques, les coûts liés au mobilier...
- Evaluer les coûts de fonctionnement de cet espace (nombre de personnes, périodicité d'ouverture, frais fixes et variables, coût d'entretien et de renouvellement de la muséographie...).

Etablir le calendrier prévisionnel de l'opération : déterminer les grandes phases du projet.

Au terme de ce travail, le maître d'ouvrage et ses partenaires devront disposer de tous les éléments nécessaires pour statuer sur la poursuite du projet et opérer les arbitrages sur la réalisation des investissements afin d'engager le projet.

L'ensemble des propositions devra être cohérent avec les moyens mobilisables par la collectivité et le délégataire pour l'investissement et le fonctionnement du site. Ces propositions devront également privilégier la sobriété énergétique et le respect de l'environnement.

Considérant que cette étude s'inscrit dans la compétence de la promotion touristique de l'agglomération du Grand Dax.

Considérant l'accompagnement du Département des Landes et de la région Nouvelle Aquitaine lors de l'étude de la valorisation économique du site du Moulin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE A L'UNANIMITE,

Solliciter une subvention auprès :

- de l'agglomération du Grand Dax pour une quote-part de 30%
- du Conseil Départemental des Landes pour une quote-part de 30%
- de la région Nouvelle Aquitaine pour une quote-part de 20%

La commune de Bénesse-lès-Dax s'engage à financer la quote-part correspondante.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
14	0	0	0

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire expose,

Ligams est une association créée en novembre 2016 dans le but de créer du lien entre tous les acteurs du Béarn, de la Bigorre, des Landes et du Bas-Adour qui œuvrent pour la *Lenga Nosta*.

Diverses actions servent déjà la langue, dans les domaines de l'enseignement, du chant, de la danse, de la musique, de la littérature, des médias, du sport, de l'économie ou encore de la politique.

Ligams veut aider à créer ce lien en organisant un événement d'envergure qui permette de rendre visible l'objectif commun : Faire vivre la *Lenga Nosta*.

Ce sera une course relais à travers tout notre territoire.

Cette course nommée **LA PASSEM !**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE A L'UNANIMITE,

Attribuer une subvention de 200,00€ pour l'organisation de la « Passem »

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
14	0	0	0

Adoptée à l'unanimité

7 - DEL20231211-007 - AMENAGEMENT ESPACES VERTS SUR LA COMMUNE

Dans le cadre de l'aménagement des espaces verts et conformément au crédit ouvert au Budget Primitif 2023 de la commune, les fournitures des plantations, les annexes et le petit matériel nécessaire seront imputés à l'opération 557 article 2121.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVER l'aménagement des Espaces Verts prévu au Budget Primitif 2023

AUTORISER Monsieur le Maire à mandater les factures de l'opération 557 sur l'article 2121

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
14	0	0	0

Adoptée à l'unanimité

8 - POINT SUR L'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE LA MAIRIE

9 - VOEUX 2024

La séance levée à 20h40

Le(a) secrétaire de séance,

Sylvain LARROUQUETTE



Le Maire,







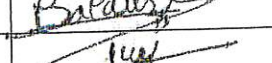




Jean-Marie ABADIE



« Conformément aux dispositions réglementaires, l'intégralité des délibérations examinées et adoptées en séance du Conseil est publiée sur le site internet (lien) et disponible en consultation dans les registres réglementaires au service. »

séance du CONSEIL MUNICIPAL

en date du lundi 11 décembre 2023

Nom des participants	Signatures
ABADIE Jean-Marie	
LARBERE Arnaud	
BADETZ Christine	
CZAPLA Claude	
DZBANUSZEK Marie-Ghislaine	
SCAFIE Léa	
BACHERE Sébastien	
LARROUQUETTE Sylvain	
BALAUZE Florence	
PUYO Hervé	
INVERNIZZI Patrick	
PEYRES Valérie	
LETAILLEUR Marie-José	
BREUILLAUD Sylvain	